

DU DROIT DE L'EXPERTISE

■ PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le recours à l'expertise est de plus en plus fréquent car le regard du sachant légitime partiellement la décision finale adoptée par le juge. Par ailleurs, les progrès techniques et scientifiques ont une influence non négligeable sur la précision des résultats obtenus par les experts si bien que la quête d'une preuve rationnelle et scientifique justifie le recours massif à l'expertise. Il est donc nécessaire pour les experts de comprendre leur rôle et leur contribution à l'œuvre de justice, notamment la différence entre la preuve scientifique et la preuve judiciaire. Si elles contribuent toutes deux à l'établissement d'une vérité, matérielle pour la première, judiciaire pour la seconde, la correspondance entre les deux n'est pas l'objectif du procès. Les experts doivent s'intégrer dans le procès (civil, pénal ou administratif), et comprendre les enjeux de fond de leur intervention afin de mener au mieux leur mission d'expertise. **L'objectif de la formation** proposée est de permettre aux experts de se repérer dans le procès en comprenant les enjeux juridiques de leur mission, de manière générale et théorique, mais également de manière spécifique et pratique.

Cette formation s'articule autour de volets communs mais également spécifiques à certains domaines d'intervention, qu'il s'agisse de l'expertise en matière sanitaire, industrielle, financière et en matière de bâtiment. Cette formation s'adresse donc à un large public – médecins, architectes, experts dans le BTP, ingénieurs, etc. – Elle est assurée par des intervenants qui appartiennent à la fois au monde universitaire et à celui des professions judiciaires, qu'il s'agisse d'experts eux-mêmes ou d'avocats, associant ainsi des approches théoriques et des approches pratiques.

■ MODALITÉS D'EXAMEN ET CALENDRIER

Les modalités d'examen – L'évaluation se traduira par des examens écrits de type QCM ou questions à réponses courtes et par une mise en situation pratique à travers la rédaction d'un rapport.

Le calendrier – Les cours seront regroupés en trois sessions d'une semaine, réparties entre mi-septembre et janvier.

■ PROGRAMME

UE 1 ET 2 : THÉORIE GÉNÉRALE DE L'EXPERTISE ET DU PROCÈS

UE 1. L'expert, sa place dans le procès

Le procès et les règles procédurales de l'expertise :

L'objectif est d'envisager les règles propres aux procédures pénale, civile et administrative susceptibles d'être rencontrées par les experts et de maîtriser les grands principes de procédure applicables aux experts (respect du contradictoire par exemple). Ce volet entend également présenter les enjeux de l'expertise dans chacune de ces procédures.

L'environnement légal et réglementaire de l'expertise :

Ce volet est destiné à mesurer les enjeux autour de l'expertise et envisagera les questions suivantes : le statut des experts inscrits sur les listes, les modalités d'accès à la fonction, de désignation et de rémunération, ainsi que les devoirs de l'expert.

UE 2. L'expert, acteur du procès

Le rôle de l'expert :

Ce module présentera la délimitation de la mission de l'expert ainsi que les rapports entre l'expert et le juge. Seront envisagées les questions de l'influence de l'expert sur le juge, des différences entre la « vérité scientifique » et la « vérité juridique ».

La responsabilité de l'expert :

Seront étudiées dans ce cadre les responsabilités de l'expert en partant de ses devoirs. Quelles sont ses responsabilités (civiles, pénales, déontologiques), est-il passible de certaines sanctions ?

UE 3 ET 4 : PRATIQUES ET CONDUITES DES EXPERTISES

UE 3 : Pratique de l'expertise

Seront envisagés les aspects substantiels à chaque matière : expertise sanitaire, financière, bâtiment et industrielle, ainsi que les aspects procéduraux à toutes les expertises et spécifiques à chacune des spécialités d'expertises, à travers l'accueil sur le terrain par des experts participant à la formation.

UE 4 : Conduite de l'expertise

Conduite et méthodologie générale :

Ce volet est commun à tous les apprenants et est destiné à l'acquisition de la maîtrise des traits communs à la conduite de l'expertise et de la méthodologie du rapport d'expertise.

Les méthodes pratiques des expertises :

Ce volet offre un choix aux apprenants entre les différentes spécialités proposées : expertise sanitaire, financière, bâtiment et industrie notamment à travers des retours d'expériences dans chacun des volets spécifiques abordés dans le cadre de l'UE 3.

CONTACTS

■ CONTACT ADMINISTRATIF :

dea-dudroitexpertise-contact@univ-lorraine.fr

■ CONTACTS PÉDAGOGIQUES :

Madame Chloé Lievaux : chloe.lievaux@univ-lorraine.fr

Madame Sophie Dumas-Lavenac : sophie.dumas-lavenac@univ-lorraine.fr